



**Définition dérogation** : sur les championnats départementaux, tous les horaires de match sont affichés à 00:00. Afin de rentrer les horaires de match à domicile, il est nécessaire que le club recevant saisisse les demandes de dérogation.

### Pour saisir les dérogations

- Accéder au logiciel FBI : il suffit de vous connecter sur <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>
- Renseigner votre identifiant et mot de passe .
- Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « compétition » puis sélectionner « dérogations ». Par défaut, l'affichage se met sur les dérogations à créer.

**Il existe 5 « états » de dérogation :**

**A CRÉER** = horaire de la rencontre à 00:00 à modifier ou dérogation à modifier (heure et salle ...)

**EN COURS** = demande effectuée par un des deux clubs mais en attente de validation par l'autre club

**ACCEPTÉE PAR LES DEUX ASSOCIATIONS** = demande en attente de validation par le CD, la Ligue ou la FFBB

**ACCEPTÉE PAR L'ORGANISME DIRIGEANT** = la demande est validée, la dérogation redevient modifiable à créer

**REFUSÉE** : demande refusée par le club adverse ou l'organisme dirigeant, la dérogation redevient à créer

**Sur chaque dérogation, possibilité de changer l'horaire, la date, le lieu ou inverser la rencontre.**

### Inversion d'une rencontre

Faire une demande d'inversion sans changer l'horaire l'heure et la date quand la demande est validée (club + CD), refaire une demande de dérogation cette fois-ci en modifiant l'horaire et la date si besoin.

### Refus d'une dérogation

Un club peut refuser une demande pour :

- Les horaires à 18h30 / 19h00 en seniors
- Les horaires non officiels
- Un changement de date

**Attention : le refus doit être motivé**

